

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

La non-discrimination

L'intérêt supérieur de l'enfant

Le droit de vivre, survivre, se développer

Le respect des opinions de l'enfant

les dirigeants de la planète s'engagent à construire un monde digne des enfants : le 20 novembre, la Convention relative aux droits de l'Enfant est adoptée à l'unanimité par l'ONU.

Pour la première fois de l'histoire, un texte international reconnait explicitement les moins de 18 ans comme des êtres à part entière, porteurs de droits sociaux, écono-

miques, civils, culturels et politiques – des droits fondamentaux, obligatoires et non négociables.

Le consensus est inédit : avec 195 états, c'est le traité relatif aux droits humains le plus largement ratifié de l'histoire ! Seuls les États-Unis et la Somalie manquent à l'appel – le Soudan du Sud l'ayant ratifié en mai 2015.

Le 20 novembre 2019, cela fera donc 30 ans que la convention des droits de l'enfant a été adoptée. La CCAS a toujours manifesté son engagement auprès des enfants et des jeunes. Cet engagement s'illustre par plusieurs actions concrètes :

- La place des jeunes dans les ACM à la CCAS exprimée dans la convention des droits des jeunes à la CCAS
- Le soutien de projets d'aide au développement en lien avec les questions d'éducation et de conditions de vie des enfants à l'étranger : scolarisation des filles, accès à des écoles maternelles, électrification de maternités...
- Des actions locales lors des arbres de Noël des CMCAS avec les pères Noël verts, l'accueil des enfants du SPF dans des activités de CMCAS

et dans les ACM

et dans les ACM.

• L'accueil de mineurs migrants isolés dans les centres de vacances

pour l'avenir : pour mieux partager demain, (RE) dessinons-les ensemble !

La défense des droits

de l'enfant est un gage

Ce 30^{ème} anniversaire nous invite à fêter cet engagement mais aussi à réaffirmer la nécessité de maintenir voire d'intensifier les actions en direction de la jeunesse car il y a encore du chemin à parcourir.

L'été 2019 sera l'occasion de proposer des actions particulières sur les centres de vacances autour de cette thématique.

